Infiltration d'eau

Par Jjack

Bonjours,

Je viens d'emménager dans un appartement il y a deux semaines,lors de l'état des lieux un mois auparavant j'avais détecter des traces d'infiltrations d'eau mais l'agence responsable du bâtiment m'a affirmée que c'était réparé.

Et là il y a moin de 24h après de forte pluie,au niveau de certain mur la peinture gondole et même des traces "noirs" sont apparues .

J'ai prévenue directement mon assurance et aussi l'agence .

Donc pour le moment tout va bien .

Mais ..ce n'est pas normal nous sommes d'accord et l'agence vient de me dire que cela se fera seulement dans deux mois..

N'y a t'il pas un délai minimum a respecter pour l'intervention ??

Quelle sont mes droits a ce moment là ?

Je vous remercie
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Est-ce que les traces sont notées dans l'état des lieux d'entrée ?
Est-ce que vous avez réclamé la réparation par courrier RAR ?

Plus d'infos et modèle de lettre pour réclamer :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699[/url]

Par Jjack

Bonjour ,

Oui les traces sont bien inscrites dans l'état des lieux .et non je n'ai pas demandé par écrit .

Je vais le faire de ce pas.